



Rapporteur : M. MARTIN

50362

12 - Aménagement et développement des territoires

SemBreizh - Prise de participation dans la société de projet portant l'opération Ilots C5 et C7 quartier Bois du château à Lorient

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-5 disposant que toute prise de participation d'une société d'économie mixte à une société ou groupement est conditionnée à l'approbation des assemblées délibérantes des collectivités territoriales ou groupements de collectivités représentées dans son Conseil d'administration ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil d'administration de SemBreizh du 2 décembre 2024 autorisant SemBreizh à créer une société de projet ;

Expose :

L'objet de SemBreizh est d'étudier et d'entreprendre, principalement en Bretagne, des opérations d'aménagement et de construction de toute nature, de gérer des services et équipements publics ou privés, et plus généralement d'exercer toute action participant au développement local des territoires, de leur vie économique et sociale.

Le Département d'Ille-et-Vilaine est actionnaire de SemBreizh à hauteur de 79 680 euros sur un capital de 15,2 millions d'euros, soit 0,52 %. Il dispose d'un siège au Conseil d'administration de la société pour lequel M. Christophe MARTINS a été désigné.

Par délibération du 2 décembre 2024, le Conseil d'administration de SemBreizh a autorisé la société, sous condition suspensive de l'obtention de l'accord des collectivités territoriales membres de son Conseil d'administration, à prendre une participation minoritaire dans une société de projet créée à l'effet de porter l'opération Ilots C5 et C7 quartier Bois du château à Lorient. Cette délibération fait suite à la désignation par la ville de Lorient du Groupement composé de SECIB Immobilier, SemBreizh et SEEMO lauréat de l'appel à charge foncière.

Cette opération fait partie de l'opération de renouvellement urbain du Bois du château.

Le projet global prévoit une surface de plancher à construire de 58 770 m², comprenant :

- la construction de 914 logements répartis en 25 % collectifs sociaux, 25 % accession aidée et 50 % en accession libre,
- la réhabilitation de 8 collectifs totalisant 350 logements,
- 5 000 m² de locaux d'activité,
- 9 hectares d'espaces verts,
- des équipements publics : gendarmerie, maison médicale, groupes scolaires, gymnase, maison des associations.

Sur les îlots C5 et C7, la programmation prévoit des logements (21 logements Agence nationale pour la rénovation urbaine sur le lot C5, et, sur l'îlot C7, 73 logements Agence nationale pour la rénovation urbaine et 13 colocations solidaires), des services en rez-de-chaussée (crèche, local associatif) et des stationnements souterrains.

Pour réaliser ce projet, SECIB Promotion, SEEMO Grand Ouest et SemBreizh seront associés au sein d'une société civile de construction-vente qui sera capitalisée à hauteur de 1 000 euros. SemBreizh participera à hauteur de 32 % et apportera plus particulièrement son expertise sur les volets énergie et commerces du programme.

Décide :

- d'approuver la prise de participation à titre minoritaire, par SemBreizh, dans une société de projet en charge de l'opération Ilots C5 et C7 quartier Bois du château à Lorient ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette prise de participation.

Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :

21 janvier 2025

ID: CP20253043

Pour extrait conforme